Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9570618
Centre d'intérêt : 120

Fédération des associations de parents des cégeps du Québec.

F.A.P. : une continuité essentielle toujours engagée dans la réussite collégiale : mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'éducation sur l'enseignement collégial québécois. -- Québec : F.A.P., 1992.
30 p. ; 28 cm.

Notes (part. bibliogr.) : p. 30.

Descripteur(s) : Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Relations parents-école * Opinion des parents * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

La Fédération des associations de parents des cégeps soumet 44 recommandations à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial, se rapportant à la fréquentation et au cheminement des élèves; à la gestion des établissements et à la répartition des pouvoirs et des responsabilités; aux types de formation offerts dans les cégeps; aux programmes d'études et, finalement, à la main-d'oeuvre.

95-70618

0821

REÇU le
1 - AOUT 1994

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec)
175 M

F. A. P.

Une continuité essentielle
toujours engagée
dans la réussite collégiale

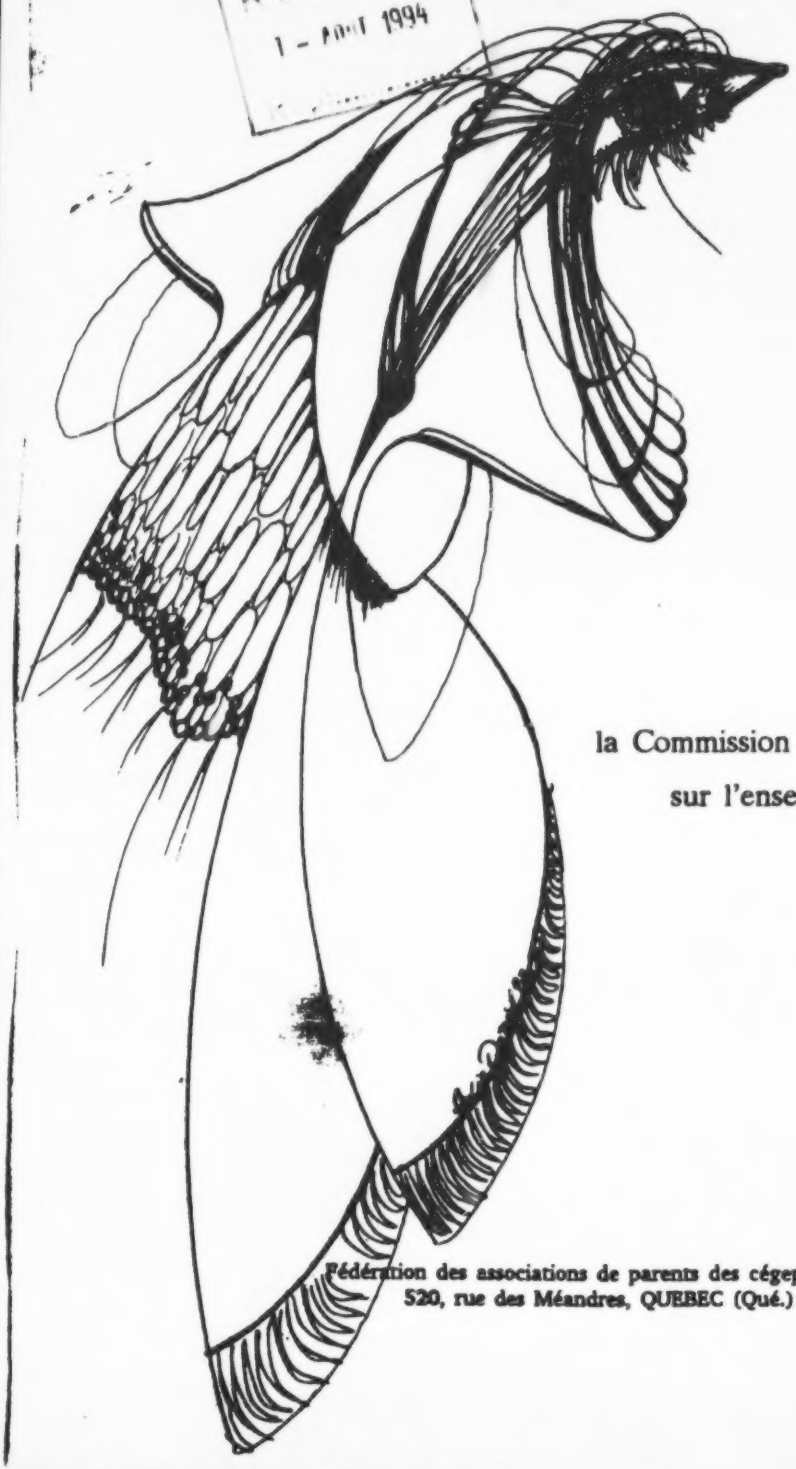

Mémoire

présenté à
la Commission parlementaire de l'éducation
sur l'enseignement collégial québécois.

Novembre 1992

Fédération des associations de parents des cégeps du Québec inc.
520, rue des Méandres, QUEBEC (Qué.) G2E 5N4

F. A. P.

Une continuité essentielle
toujours engagée
dans la réussite collégiale

Mémoire

présenté à
la Commission parlementaire de l'éducation
sur l'enseignement collégial québécois.

Novembre 1992

Fédération des associations de parents des cégeps du Québec inc.
520, rue des Méandres, QUEBEC (Qué.) G2E 5N4

Adopté par le Conseil d'administration
de la Fédération des associations de parents
le 12 septembre 1992

La forme masculine utilisée dans ce document
n'a rien de discriminatoire :
elle ne fait qu'alléger le texte.

Table des matières

1re partie : La Fédération des associations de parents

Introduction p. 9
La F.A.P. d'hier à aujourd'hui p.10
La Mission de la F.A.P. p.11
Le partenariat et le parent p.11

2e partie : La Commission parlementaire

Prise de parole des parents dans le présent débat p.14
A- Pour les parents ... p.14
B- Fréquentation et cheminement des étudiants
admission p.15
confidentialité p.15
accessibilité p.16
orientation au secondaire p.16
encadrement familial, secondaire et gouvernemental p.17
arrimage des programmes p.17
sentiment social p.18
information aux parents p.18
les services de santé dans les cégeps p.19
résidences étudiantes et cafétérias p.19
endettement des étudiants et frais de scolarité p.20
fonction enseignante p.20

C- Gestion des établissements
pouvoir des diplômés p.21
pouvoir des parents p.21
responsabilité du collège et du gouvernement p.22
responsabilités des parents p.22

D- Types de formation
la formation générale et professionnelle p.24

E- Programmes d'études
les contenus p.25
la pédagogie p.26

F- La Main d'oeuvre
rôle des cégeps p.26

Conclusion p.28
Annexe p.29

Première partie

La Fédération des associations de parents

Introduction

Dès sa création, dans un esprit de participation démocratique aux divers processus du système de l'éducation, la loi des collèges a incrusté **le partenariat parental** dans la gestion collégiale. En retour, ce privilège des parents exige des devoirs.

Aujourd'hui et en fonction de l'avenir, nous sommes heureux, en tant que parents, de fournir des éclairages qui permettent de décoder les besoins en formation postsecondaire à partir du vécu de nos jeunes.

A l'instar et même au-delà de l'administration courante de nos établissements publics d'enseignement supérieur, de nombreux parents se montrent davantage **préoccupés de la réussite** de leurs enfants, manifestée par l'acquisition de **compétences** générales, professionnelles et techniques ; pour la majorité la compétition élitique étant moins significative.

Les parents se sont associés d'abord, puis affiliés en fédération afin de développer simultanément une participation plus raffinée au support et au vécu de leurs jeunes aux études. En effet, les parents, conscients de leur compétence et de leur mission, s'impliquent continuellement dans les processus de décisions visant la formation collégiale. Au collège, le groupe des parents est donc une réalité politique certaine.

D'ailleurs, comment pourrions-nous croire à l'absence du regard parental sur la vie et le fonctionnement des collèges surtout lorsque la plupart des parents doivent fournir leur bilan financier, sorte de geste dérogatoire de la confidentialité, afin que leurs jeunes aient recours aux services des prêts et bourses !

La F.A.P. d'hier à aujourd'hui
Evolution et orientations

Pour répondre à l'invitation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, outre un aspect historique qui campe la Fédération des associations de parents du Québec inc. (F.A.P.), notre mémoire comprend 44 recommandations.

En 1969, quatre groupes de parents des cégeps de Rimouski, François-Xavier-Garneau, Limoilou et Vieux-Montréal ont constitué quatre associations devenant ainsi des micro-sociétés corporatives à but non lucratif et dont les pouvoirs leur étaient conférés par la loi des compagnies, sous une forme spécifique renfermant des valeurs et des postulats propres. Là où existe une association, tous les parents des étudiants de cégeps sont d'office membres de leur corporation.

En 1973, ces quatre associations se sont concertées pour jeter les bases de la F.A.P. Aujourd'hui, des 46 cégeps, il y a 26 groupes associés de parents dont 24 affiliés à la F.A.P. Au sein de la gestion collégiale, les membres actifs de cet ensemble forment un contre-poids politique qui est caractérisé par sa qualité d'être «sans conflit d'intérêt». Ils sont, en 1992 les porte-parole d'environ 150 000 étudiants constituant la clientèle budgétaire des associations.

Les Associations de parents de cégeps du Québec et leur Fédération ne sont pas la propriété de leurs membres parce que ceux-ci ne sont pas des actionnaires à versements d'intérêts financiers.

Ainsi, composée d'associations de parents des cégeps, la F.A.P. se gère et s'administre concrètement par un Conseil d'administration formé des **personnes déléguées** par leur association.

Dès lors, pour le présent débat public sur l'existence et la réforme des cégeps, l'oreille parentale est tout ouïe.

La mission de la F.A.P.

La raison d'être de la F.A.P. repose sur l'importance de sa mission première qui est de veiller et de collaborer à la diffusion qualitative de la formation générale et professionnelle de la jeunesse fréquentant le collège public.

Parce qu'ils sont un fait politique sûr, incontournable et catalyseur, les parents exercent naturellement une forte influence sur leurs enfants.

Ce fait politique qu'est l'ensemble des parents, étant une véritable trame de fond qui assure une forme de passerelle sécuritaire vers l'éducation hors du foyer, est un interrogateur et davantage l'évaluateur par excellence des divers processus d'arrimage entre les niveaux d'enseignement et d'apprentissage, secondaire, collégial, universitaire et ceux du monde des emplois et de la profession.

Les parents partenaires ne sont pas à la remorque du système. Ils sont davantage soumis à la **dynamique qui actionne notre système de l'éducation**. Il peut y avoir des parents qui, délibérément ou par insouciance, par incapacité ou non disponibilité, s'abstiennent de partenariat dans le cheminement des études collégiales ; en revanche, d'autres croient fortement que leur rôle d'accompagnement et de recherche de nouveaux comportements, leur permet d'exercer un contrepoids politique d'influence, indispensable aux professionnels de l'éducation. Dans toutes formes de partenariat, ce qui importe, c'est **l'implication généreuse** de ceux qui répondent à l'invitation de la loi et rendent visibles leurs interventions, ce à quoi se consacrent les actions de la F.A.P., porte-parole privilégié de la réalité de la jeunesse.

Le partenariat et le parent

L'idée de partenariat parental est, depuis 1991, le leitmotiv de l'action de la F.A.P. Le partenariat doit se développer entre parents et enfants d'abord. Ensuite, avec les autres parents. «Etre partenaire» s'implante simultanément dans l'esprit de tous les parents qui se considèrent comme d'au-

thentiques facteurs de droit de contribuer à la réussite des études de la jeunesse que la nature et la société leur a confiée. Précisons que le sens du mot **parents**, outre l'idée du parent biologique, est devenu dans notre société moderne un terme extensible, car ...

> Certains registraires considèrent même, en tant que parents au cégep, toute personne responsable telle que signalée à l'admission par l'étudiant, c'est-à-dire tout adulte de qui dépend, (à des degrés variés) une forme de soutien aux études ; soutien d'ailleurs réaffirmé à tous les niveaux scolaires dans l'actuelle loi des prêts et bourses. [...]
>
> **Partenaire** est un mot qui indique une sorte de relation ou encore d'union, de concertation, d'offrir sa main chaleureuse et sincère à une autre main en vue d'établir un geste générateur de réalisations. [...] C'est alors qu'apparaît le troisième phénomène qu'est la relation. Puis, dans l'exercice de cette relation, suivent les actions communes en vue des mêmes intérêts.
>
> Dans le mot partenaire s'inscrit aussi l'idée de «faire partie de», l'idée d'alliance, d'association, de même intérêt, d'égalité, de respect, de compromis de part et d'autre. L'idée de partenaire rejette l'ennemi ou le rival. [...]
>
> Un parent partenaire est aussi **un agent** qui stimule sa ou son jeune adulte, autant dans **l'effort** d'apprendre que dans **les défis** qui forment une personnalité à travers les **vifs remous** d'une vie sentimentale si turbulente à l'adolescence. Le parent-partenaire est, en effet, souvent celui qui lorsque son jeune adulte commence à dériver de ses motivations et à montrer des pertes de contrôle émotionnel ou encore à manifester des décisions qui mettent en danger ses réussites académiques, ce parent, dis-je, sait alors offrir ses balises, [...][1]

Ainsi, dans la pratique de la concertation, du soutien et de gestes vers l'autre, notre F.A.P. poursuit sa logistique de l'éducation en devenant un groupe de consultation puissant, bien organisé pour maintenir une relation pertinente, cohérente avec tout le système de l'éducation dans le but d'exercer convenablement son rôle. Tout bon système ne compte-il pas sur sa puissance venant d'une base qui interagit dans son sein.

Monsieur Jacques Languirand se faisant le porte-parole de la base parentale disait, lors de la première semaine du parent-partenaire tenue au Saguenay en septembre 1991, **que les parents sont les promoteurs d'une puissance, parallèle au pouvoir institutionnel organisé**. La puissance de la base parentale est nos enfants, disait-il, **car l'avenir est dans nos**

classes. Hélas ! les jeunes ne pouvant compter sur des modèles véritables, sont engagés dans un processus d'essais et d'erreurs ; dès lors, le rôle de la personnalité des parents est vital dans la formation d'une personnalité de citoyens responsables pour demain.

Tout système a besoin d'une rétroaction ; alors les parents sont l'information privilégiée du système que supporte et priorise la F.A.P. Les parents sont donc un «fait politique authentique» qui renferme des compétences sûres recherchant d'autres compétences pour réussir leur mission.

Le partenariat est donc une idée génératrice d'efficacité autour de laquelle gravite l'action de la Fédération des associations de parents des cégeps.

Deuxième partie

La Commission parlementaire

Prise de parole des parents dans le présent débat

La F.A.P. et ses associations représentent **la seule voix organisée** pour et par les parents.

A la fois observateurs et acteurs de première ligne sous les feux d'accompagnement des études, de nombreux parents des collèges montrent clairement que plusieurs réalités collégiales sont avant tout du ressort des professionnels de l'éducation.

De l'éventail des grandes questions à débattre autour des aspects de la vie et du fonctionnement de l'ordre collégial, notre mémoire ne retiendra que les points les plus intensément débattus lors de nos rencontres afin d'en formuler des recommandations et de suggérer des solutions appropriées.

A- Pour les parents, la culture collégiale québécoise a façonné une société distincte

Par sa culture et son climat de vie, le cégep est un authentique carrefour de formation commune à des jeunes provenant d'origine et de formation diversifiées, puisque chaque école secondaire a sa caractéristique propre.

Comme le cégep fut rentable pour la formation initiale de nos chefs politiques et professionnels, en toute justice et toute équité, il devrait l'être tout autant pour les générations montantes.

01 Recommandation :
Le cégep étant le carrefour privilégié qui a façonné notre société québécoise, les parents recommandent le maintien

de l'enseignement collégial.

B- Fréquentation et cheminement des étudiants

Admission

De plus en plus, avec les cotes imposées lors des admissions, on comprend que les D.E.S.[2] ne rendent pas tous ses détenteurs accessibles aux études collégiales. Pourquoi ? Parce que les jeunes de l'école secondaire qui n'obtiennent que le minimum d'unités de leur D.E.S. ont peut-être trop nourri l'habitude de fournir le moins d'efforts possible ; ce qui constitue une préparation insuffisante aux études supérieures.

Les parents doivent savoir qu'un enfant qui se contente du minimum d'efforts et de travail sera piégé lorsqu'il découvrira que le cégep exige davantage que le fait d'avoir un D.E.S.

Recommandations :

02 Il faut publiciser que le D.E.S. à 130 unités et que le D.E.S. à 178 unités n'ont pas la même valeur et influencent l'admission au cégep.

03 Que les cégeps mettent sur pied des programmes d'intégration et de motivation pour une clientèle plus faible.

04 Que le M.E.S.S. crée un poste d'ombudsman au sein du cégep.

Confidentialité

La loi générale de la confidentialité **paralyse** les attentes d'informations des parents surtout à la période où les jeunes recherchent leur propre identité et leur indépendance.

Si les parents sont tenus, par une loi parallèle, de subvenir financièrement au soutien de leur enfant et de supporter son cheminement des études, il devient aberrant pour eux d'être

privés des renseignements relatifs à ses études et à son comportement social et scolaire. Les parents déplorent également que cette confidentialité soit un prétexte aux excuses et au soutien d'une bureaucratie déraisonnable.

Recommandation : AUTRES THEMES

05 Les parents des cégeps demandent une modification dérogatoire de la loi de la confidentialité pour leur permettre de mieux soutenir leur enfant aux études collégiales.

Accessibilité

Les cégeps publics rejoignent les jeunes d'une large clientèle et leur offrent un grand éventail de programmes et d'options.

Les collèges privés offrent moins de programmes et leur financement est différent.

Recommandation : AUTRES THEMES

06 Que le M.E.S.S. redore l'image du cégep public.

Orientation au secondaire

Harceler les enfants de la troisième année du secondaire à faire un choix de carrière les expose à une difficulté psychologique. Quoique cette période soit propice à recevoir de l'information, on angoisse les enfants avec un éventail trop grand de choix de carrière et une obligation trop hâtive de se faire une idée de sa future vie professionnelle.

Recommandation : AUTRES THEMES

07 Une enquête devrait être menée conjointement par le M.E.Q. et le M.E.S.S. pour établir une liste des griefs de parents et de professeurs des collèges relatifs à une coupable désinformation de certains conseillers en orientation qui prônent la facilité au détriment de ce qui est indispensable pour se présenter aux études collégiales.

Encadrement familial, scolaire et gouvernemental

Mettre sur pied un **service d'aide** aux parents qui en ont besoin afin de leur permettre de mieux soutenir et encourager leurs enfants. Les jeunes ont tous besoin de support et plus particulièrement ceux qui sont à risque. C'est rendre service à tous les jeunes que de leur apprendre à devenir autonomes par l'enseignement d'une **gestion rationnelle de leur temps.** Puis, que le M.E.S.S. installe un ombudsman dans les collèges pour mieux protéger les jeunes de toutes formes d'injustice.

Recommandation :

9. **08 Que des moyens de communication soient mis au service des parents dans leur implication à la réussite des études.**

Arrimage des programmes

La problématique des programmes relève de deux ministères. Les programmes des écoles primaires et secondaires sont tracés par le M.E.Q., sont enseignés et assimilés dans leur totalité ; puis, les programmes des cégeps ont été tracés par le M.E.S.S. et sont enseignés.
Qu'est-ce qui fait que les jeunes du secondaire ne sont pas adéquatement préparés aux études collégiales ? C'est qu'il n'y a pas eu et il n'y a pas encore de **concertation valable** des deux ministères pour assurer l'arrimage, l'harmonisation des programmes des deux niveaux. La «marche» est trop haute et l'inévitable se produit. L'étudiant moyen qui a réussi de justesse son D.E.S. est vite dépassé dès la première session du cégep, **se démoralise, échoue, décroche et abandonne** !

Recommandations :

5.2 **09 Que le M.E.S.S. et le M.E.Q. organisent une table de concertation en vue d'harmoniser les programmes des deux niveaux d'enseignement.**

5 **10 Dès le secondaire, il faut que le ministère informe non seulement les jeunes, mais aussi les parents en vue de la rentrée collégiale.**

11 **Obliger le cégep à décloisonner ses départements, pour harmoniser les contenus, les critères d'exigence à l'évaluation et les méthodes d'enseignement au profit d'un meilleur encadrement pédagogique.**

Sentiment social

La cote mathématique est devenue la référence «qualitative» inhérente à la sentence de l'évaluation des contenus assimilés. Comment, dès lors, reconnaît-on les objectifs appliqués au sentiment social, facteur d'équilibre et de stabilité, à l'éducation du coeur ? Enseigne-t-on la conscience des devoirs, de l'engagement au sein de la communauté ?

Recommandation :

12 **Que les cégeps se préoccupent de soutenir l'éducation à l'engagement social pour neutraliser la tendance à tout évaluer par une cote mathématique.**

Information aux parents

Tout parent est normalement solidaire de son jeune, de ses ambitions et du collège. Il a donc **droit à l'information.**

Il est impératif que les cégeps multiplient les campagnes d'information pour lutter contre la désinformation entourant les études postsecondaires. La désinformation chloroforme l'action et l'engagement des parents.

Les jeunes sont tenaillés par un fort besoin de dépendance : ils ont un besoin vital de l'adulte, d'une référence à l'idole et un fort penchant à la recherche de leur indépendance. De plus, leurs chagrins d'amour, leur vie économique précaire, leurs prises de décision, leurs engagements téméraires forment le lot de leurs difficultés. Les parents veulent que leurs jeunes vivent dans **un climat vérifiable** qui favorise l'épanouissement de leur personnalité. Particulièrement à l'éclatement familial, chaque parent doit obligatoirement maintenir son contact affectif grâce à l'écoute sympathique, au support adéquat et à l'accès consenti de la confidentialité des dossiers étudiants.

AUTRES THEMES

Recommandations :

13 Que les registraires envoient, une fois l'an, obligatoirement et directement aux parents la liste des activités de leur cégep.

l'information

14 Que les parents soient consultés sur les grands enjeux collégiaux.

Les services de la santé dans les cégeps

La santé physique et mentale de nos enfants est une condition vitale à la réussite de leur vie et de leurs études. Elle est consciencieusement enveloppée par les parents responsables. Curieusement, à la période de leur recherche d'autonomie et d'identité, plusieurs jeunes échappent à cette préoccupation d'une bonne conduite afin de garder ce bien précieux qu'est la santé. Quiconque a perdu la santé peut en apprécier toute la valeur. La maladie n'est pas normale à cette période de vitalité exubérante. Pourtant, deux types d'anomalies se remarquent au sein des cégeps : des jeunes sont marqués par l'épuisement, les maux de tête, le «burn out», la mononucléose et la mauvaise alimentation ; d'autres font l'expérience de drogues ; puis, il y a les «soirées» des associations d'étudiants où différentes irrégularités font parfois les manchettes.

Recommandation : AUTRES THEMES

15 Les services de santé doivent être protégés et davantage fortifiés au cégep en créant des équipes d'étudiants-secouristes, en incitant à la présence des médecins, en donnant des cours d'ambulance St-Jean à tous les étudiants.

Résidences étudiantes et cafétérias

Il faut que le M.E.S.S. se préoccupe de la qualité de vie dans les résidences étudiantes : les rendre moins cher.

L'Etat devrait transmettre les connaissances pertinentes sur l'alimentation aux étudiants afin qu'ils se nourrissent mieux, étant donné qu'ils sont à l'âge de la croissance. Il serait de bon aloi que le cégep offre gratuitement le plat de résistance aux étudiants.

AUTRES THÈMES

Recommandations :

16 Pour le logement, que l'Etat s'efforce de soutenir la qualité de vie aux étudiants non résidents par la création de H.L.M. pour jeunes.

17 Les repas à la cafétéria doivent être maintenus à prix modiques pour les étudiants et le plat principal subventionné à même les fonds de l'association des étudiants.

Endettement des étudiants et frais de scolarité

Un grand nombre d'étudiants s'endettent énormément pour leurs études. Comme à court terme, un diplôme assure un retour d'impôt intéressant à l'Etat, il serait bien à propos de leur fournir plus de fonds pour étudier. Nos jeunes, hypothéqués de frais de scolarité, seraient désavantagés par rapport aux aînés du Québec et aux étudiants des autres provinces. Les parents déplorent le fait que ceux qui influencent les décisions politiques sont souvent ceux qui ont bénéficié de tous les avantages dans le passé qui leur ont permis d'occuper les postes qu'ils ont maintenant : peut-on conclure que ces gens renient le système qui les a tant avantagés ?

Recommandation :

8.1 **18 Maintenir la gratuité universelle à tous les étudiants qui font leur cégep à temps complet.**

La fonction enseignante

Recommandations :

AUTRES **19 Que le M.E.S.S. exige de chaque cégep la mise en opération d'un comité neutre de révision des notes sous la responsabilité du directeur des services pédagogiques.**

20 Que le M.E.S.S. apporte des correctifs à l'absentéisme trop fréquent de certains professeurs à leurs cours ; la perte de cours cause des préjudices graves aux étudiants.

14.1 **21 Qu'à l'embauche de nouveaux professeurs, même les chargés de cours, le cégep mesure et vérifie les compéten-**

ces pédagogiques et scientifiques des postulants.

AUTRES THÈMES

22 Que le cégep vérifie si les contenus des syllabus sont vraiment suivis par le professeur et ses étudiants.

C- Gestion des établissements et répartitions des pouvoirs et des responsabilités

Pouvoir des diplômés

Si des décisions politiques mettent à rude épreuve nos cégeps actuels, il est un fait que le diplômé du cégep, une fois intégré au monde social et professionnel, remplit généreusement les coffres de l'Etat. L'étude du M.E.Q. sur «la rentabilité du diplôme» de l'âge de 20 à 65 ans conclut que le diplômé rapporte au-delà de 600 000$ en impôts directs alors qu'un non diplômé reçoit ses dollars de «l'assistance sociale». Le bachelier, lui, rapporte davantage dans une période plus courte de travail. Donc, il faut considérer que le diplômé est un pouvoir économique.

Recommandation :

23 Que le M.E.S.S. précise la philosophie d'encadrement des étudiants des cégeps et protège leurs intérêts en leur assurant tous les services qui les préparent adéquatement à leur insertion sociale et professionnelle.

Pouvoir des parents

Les parents, cette trame sociale invariante du système, constituent, de toute évidence, le groupe des acteurs privilégiés aptes à définir la philosophie du système. Ils sont juges et sans conflit d'intérêt.

Les parents partenaires sont les rétroacteurs du système parce qu'ils fournissent des informations venant de l'extérieur auxquelles les gestionnaires doivent réagir.

AUTRES THEMES

Recommandation :

24 **Garder visible l'importance des parents et faciliter leur action au sein des collèges par des modalités pécuniaires accrues et permanentes en indexant la subvention de base de 1000$ et portant celle de la clientèle budgétaire à 1$ par étudiant.**

Responsabilités du collège et du gouvernement

L'une des finalités des parents est d'encourager leurs jeunes aux études et favoriser leur réussite et l'équilibre de leur personnalité : l'instruction est un bien nécessaire puisque l'ignorance est la pire des maladies. Les parents veulent assumer leur rôle de partenaires de l'éducation en veillant à garantir les moyens de la culture et de l'instruction, **celui du gouvernement, c'est d'être solidaire de la mission parentale,** celui des cégeps, c'est de répondre aux mandats qui lui sont donnés par les parents et le gouvernement. Que chaque collège veille à instaurer dans ses murs un milieu physique sain et des programmes d'études qui débouchent sur des carrières rentables.

Responsabilités des parents

Les parents doivent participer au processus de décisions des cégeps. Leur vision donne un éclairage non seulement **utile mais indispensable** pour une rétroaction de l'interne :

> Au C.A. du collège, tout parent doit être celui qui conjugue sa liberté individuelle et sa responsabilité collective, en les exerçant à des niveaux différents. C'est celui qui reflète le point de vue d'ensemble d'un C.A., tout en se sentant responsable devant ceux qui l'ont élu.
>
> C'est celui qui, en somme et sans complexe d'impuissance, sait intégrer sa liberté de pensée critique à celle de sa collectivité pour non seulement être un individu représentatif en tant que qualité de parent mais la grandit pour aller au-delà, vers la représentativité des autres parents des cégeps du Québec. Ainsi, il rejoint la collectivité qui est manifeste au sein de la Fédération des associations de parents, de vrai partenaire de la réussite des études collégiales et de son système éducatif, ce précieux héritage de la démocratie québécoise.[3]

Les parents ont donc légitimé leur place politique au collège.

En effet, pour exercer le principe de mixité démocratique et de partage du pouvoir entre les différents groupes d'acteurs; pour exercer dans un cadre formel des cégeps qui sont à but non politique partisan mais éducatif et démocratique ; pour pouvoir soutenir positivement des situations problématiques ; pour développer leur capacité de franc dialogue avec les homologues que sont les membres du personnel ; pour garantir un apport (non un contrôle) parental en encadrant bénévolement un groupe d'étudiants dans la recherche de solutions communes autant dans sa formation scolaire que dans sa formation affective ; pour bénéficier d'un bassin de compétences naturellement motivées en l'avenir de leurs jeunes ; pour rassurer l'ensemble des parents constituant une masse démocratique stabilisante et protectrice des cégeps face à la désinformation par des éléments d'extrême droite ou de gauche ; pour vérifier la qualité de vie ; pour accompagner une formation optimale des jeunes, directement impliqués dans leur vie affective ; pour devenir des agents de promotion au service du rayonnement des cégeps; pour lutter contre les gestionnaires élitiques qui prétendent être capables de rassembler dans une même institution les niveaux secondaire, collégial et préuniversitaire ; pour soutenir l'échange et la concertation touchant tous les sujets éducatifs, les parents veulent :

Recommandations :

15.4

25 Que le législateur donne aux parents six sièges au C.A. du cégep, au moins un siège au C.E. du cégep, un siège à la Commission pédagogique et un siège au Comité de la vie étudiante.

15.1

26 Que le mandat d'un parent au C.A. du cégep soit d'au moins trois ans.

15

27 Qu'en plus des sommes allouées par la règle budgétaire énoncée à la recommandation n°24, une cotisation obligatoire soit intégrée aux frais afférents des étudiants.

28 Etant donné la rapidité de renouvellement des individus et l'efficacité des parents qui recherchent l'opinion générale des autres parents au sein de son association et de sa fédération ...
que le M.E.S.S. traduise et montre dans les documents officiels que le principal rôle du parent-partenaire de la

gestion collégiale est celui du questionnement et de la vigilance.

D- Types de formation dans une même institution, le cégep

La formation générale et la formation professionnelle

Que les étudiants **réussissent** leurs études dans un climat de vie équilibré, tant au point de vue pédagogique qu'au point de vue psychologique, préoccupent au plus haut point les parents.

Le tronc commun doit assurer une formation durable et culturelle à tous les jeunes qui viennent de différents niveaux de culture du secondaire. Un encadrement serré, prévu par les responsables de l'enseignement, caractérise l'école secondaire ; différemment, au collège c'est au jeune que revient la responsabilité de bâtir son propre système d'encadrement par une gestion saine de son temps ; mais il faut l'aider à s'adapter à sa nouvelle vie collégiale en lui assurant l'arrimage qui facilite le passage du secondaire au collège.

Recommandations :

29 Il faut que dès la première année, le cégep assure d'abord une culture générale de qualité à tous les candidats. Que le Ministère évite de bousculer le temps de formation malgré sa volonté d'économiser des dollars, pour assurer le temps d'assimilation des connaissances et de maturation de la pensée.

30 Que la spécialisation, au collégial, ne s'acquiert qu'à partir de la deuxième année.

31 Que tous les jeunes reçoivent les bases des connaissances psychologiques.

32 Que le monopole et l'exclusivité de la carte de compéten-

ce soient abolis. Il faut que tout diplômé ayant reçu sa scolarité et sa formation puisse obtenir du collège même sa carte d'apprenti à la suite de ses stages. Le M.E.S.S. a ce pouvoir de convaincre syndicats et patrons.

1.0

33 Il faut maintenir au sein d'un même cégep la coexistence des deux «secteurs» d'enseignement, général et professionnel.

E- Programmes d'études

Les contenus

Dans le réaménagement des contenus et des disciplines, le cégep doit donner la **priorité** aux matières qui forment la pensée : il ne faut pas confondre l'acte pédagogique et la matière enseignée, car par exemple, la philosophie ou la musique sont une chose, mais leur enseignement en est une autre. Si le professeur de philosophie ou de musique livre mal son message ou est inadéquatement préparé, il ne faut pas jeter la pierre à la philosophie ou à la musique.

D'un point de vue plus général, les parents et les professeurs regrettent que les M.E.Q. et M.E.S.S. ne se concertent pas de façon raisonnable sur les contenus et les exigences des programmes des deux paliers d'enseignement et ne se préoccupent pas d'harmoniser leurs programmes.

Recommandation :

6.0.1

34 Que les M.E.Q. et M.E.S.S. prennent les dispositions, très rapidement pour harmoniser les contenus et les concepts des disciplines des deux paliers d'études.

7.0.3
7.0.5

35 Les parents veulent des programmes coopératifs avec des formules adaptées au monde du travail.

La pédagogie

Un aspect de la pédagogie collégiale peut se vérifier par les modalités de la répartition des contenus et par le partage de la pondération des notes. Attribuer arbitrairement 25% pour chaque examen produit une forme d'injustice par le non respect du processus progressif de la connaissance et de la maturation de la pensée chez les étudiants.

Des incohérences d'évaluation sont parfois remarquées : il faut créer des consensus sur la valeur des notes à savoir que la valeur 65% pour un professeur ne soit pas équivalente à 75% pour un autre. Une absence d'entente chez les professeurs d'un même cégep et d'une même discipline à enseigner est déplorée par les parents. Ils remarquent que des volumes de références ou de travail sont différents d'un professeur à l'autre.

Il faut vérifier les procédés pédagogiques qui contrôlent les acquis à partir de notes de cours mal prises par l'étudiant et de feuilles volantes du professeur, sans recours à des manuels reconnus.

Recommandations :

36 Que la pondération des notes de chacun des tests et des examens soit progressive et fidèle à la maturation de la pensée des étudiants et que le D.S.P. réponde rigoureusement des procédés pédagogiques où l'évaluation des étudiants ne repose que sur des prises de notes de cours non vérifiées.

37 Créer un consensus sur l'uniformité des tests et de la valeur des notes que les étudiants se méritent.

F- La main d'oeuvre

Rôle des cégeps

Le cégep est un lieu de rencontre de la jeunesse désireuse

d'avoir un avenir à sa mesure. Pour demeurer fidèle à sa mission d'intégrateur à l'emploi, le cégep doit mettre sur pied, de façon permanente des tables de concertation pour l'arrimage à l'emploi formées d'employeurs, d'étudiants, de professeurs-superviseurs, de professeurs intégrateurs d'emplois et de responsables de la formation choisis dans le cégep et dans le M.E.S.S.

Recommandations :

AUTRES

38 Que les cégeps rétablissent la période dite «d'apprenti» afin de vérifier la pertinence du contenu de formation via la réalité du monde du travail.

7.3

39 Le M.E.S.S. doit assurer aux jeunes des stages dans les entreprises de fine pointe.

14.6

40 Que les cégeps s'assurent que la qualité de leur enseignement et de leur évaluation des étudiants soit en fonction des autres ordres d'enseignement, de sorte que le diplômé n'ait pas à subir une autre évaluation.

12.7 12.6

41 Que soient encouragés le ressourcement pédagogique et le perfectionnement des professeurs des cégeps.

AUTRES

42 Voir à la révision de l'enseignement technique et professionnel.

7.2

43 Qu'au niveau de la spécialisation, le M.E.S.S. veille à une meilleure répartition de la carte des programmes pour éviter leur duplication.

AUTRES

44 Que la carte des programmes s'adapte au milieu du travail pour favoriser les stages d'apprentissage des étudiants.

Conclusion

La Commission parlementaire demeure un temps privilégié de rencontres à la recherche du mieux-être de la formation de nos jeunes. Ce qui compte pour notre fédération, c'est ce qui se passera **après** la Commission parlementaire.

A cette fin, les parents demeureront de fidèles et critiques partenaires de notre système d'éducation.

Annexe

Membres délégués au Conseil d'administration

Alma	Lizette Fournier Lapointe
Baie-Comeau	Nicole D. Larouche
Beauce-Appalaches	Sylvia Berbéry
Bois-de-Boulogne	Raymond Guilbault
Chicoutimi	Marina Lessard
Drummondville	Thérèse Mathieu
Edouard-Montpetit	Jean-Marc Beaulé
François-Xavier Garneau	Hugues Michaud
Granby-Haute-Yamaska	Louise Poulin
Joliette-de Lanaudière	Wilfrid Lanoix
Joncquière	Clermont Boulanger
Limoilou	Louis Mathieu
Outaouais	Claude Plouffe
Rimouski	Guy Viel
Rosemont	Christine Dion
Saint-Félicien	Ghislain Lavoie
Sainte-Foy	Florent Boivin
Sept-Iles	Diane Néron
Shawinigan	Roland Déziel
Valleyfields	Michel Bureau
Vanier	Georges Tsoublekas
Victoriaville	Elke Caron
Vieux-Montréal	Thérèse Heurtebise

Comité exécutif

Marina Lessard	présidente
Florent Boivin	1er vice-président
Wilfrid Lanoix	2e vice-président

Lizette F. Lapointe	trésorière
Roland Déziel	secrétaire

Commission de publication et de recherche responsable de la rédaction du mémoire

Roland Déziel	président
Guy Viel	
Marina Lessard	
Wildrid Lanoix	

1. Marina Lessard. «Dossier monographique : A la recherche d'une définition de Etre parent-partenaire», Le Lien du parent-partenaire au cégep, vol. 5, janvier 1991, pp.7-8.

2. D.E.S. signifie : diplôme d'études secondaires.

3. Marina Lessard. «Dossier monographique : Au C.A. d'un collège : ce qu'un nouvel administrateur doit savoir», Le Lien du parent-partenaire au cégep, vol. 5, nº 2, mai 1991, page 10.